

**DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE  
ARRONDISSEMENT DE TOURS  
CANTON DE CHATEAU RENAULT**

## **COMMUNE DE CROTELLES**

### **PROCES VERBAL**

**Séance du JEUDI 12 MAI 2016**

**L'an deux mille seize**

**Le douze mai à 20 heures,**

**L'assemblée délibérante légalement convoquée le 02 mai 2016 s'est réunie sous la présidence de Monsieur Rudolff FOUCTEAU, Maire.**

Sous la présidence de Monsieur FOUCTEAU Rudolff, Maire

*Etaients présents* : Mr NIBEAU Sébastien, Mr GERMAIN Cyril, Mr BALLUE Guillaume, Mr LUWEZ Benoit, Mr MALAGA David, Mr MAHE Pascal, Mme BERTAULT Angèle, Mme FLECHIER Cécilia, Mme BERGER Véronique

*Etaients absents* : Mme DURAND Nathalie, Mr CANTAUT Emmanuel, Mr DESPRAS Franck, Mr MESSON Rémi

Nombre de conseillers en exercice : 14.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Madame Angèle BERTAULT est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 45 minutes, sous la présidence de Mr Rudolff FOUCTEAU, Maire, qui rappelle l'ordre du jour.

#### **1: APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 31/03/2016**

Monsieur FOUCTEAU propose l'approbation du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal précédente, en date du 31 mars 2016, dont chaque conseiller a été destinataire.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité ce dernier.

#### **2: DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES DU CASTELRENAUDAIS ET PRISE DE COMPETENCE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Monsieur FOUCTEAU, Maire de CROTELLES, donne lecture du rapport suivant :

Il est indiqué que Conseil Syndical du Syndicat intercommunal des transports scolaires du Castelrenaudais a approuvé, le 31 mars 2016, à l'unanimité des Conseillers présents ou représentés, le principe de sa dissolution.

Chacun des membres du Syndicat doit maintenant se prononcer sur ce sujet, en application de l'article L. 5212-33 du CGCT précisant que ce dernier peut être dissous sur la demande motivée de la majorité de ses membres par arrêté du représentant de l'Etat.

Cette proposition est motivée par un souci de cohérence et de simplification de l'action territoriale et dans la perspective d'une prise de compétence « transports scolaires » par la Communauté de Communes du Castelrenaudais.

La dissolution du Syndicat permettra la prise de compétence « transports scolaires » par la Communauté de Communes du Castelrenaudais, qui pourra alors devenir organisateur délégué des transports scolaires (AO2), par délégation du Conseil Départemental d'Indre et Loire.

M. (ou Mme) Le Maire rappelle que le syndicat gère actuellement, le transport des élèves relevant du même périmètre que celui de la Communauté de Communes du Castelrenaudais (plus deux autres communes : Authon et Neuillé-le-Lierre). Il est précisé par ailleurs que la desserte de ces deux communes pourra être maintenue par voie conventionnelle.

Considérant la nécessité de simplifier l'action publique et de rationaliser les moyens ;  
Vu l'article L. 5212-33 du code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la dissolution du Syndicat intercommunal des transports scolaires du Castelrenaudais à la date du 31 août 2016,
- **EMET** un avis favorable à la prise de compétences « transports scolaires » par la Communauté de Communes du Castelrenaudais à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016,
- **SOLLICITE** M. Le Préfet d'Indre-et-Loire pour accompagner la mise en œuvre de cette décision.

### **3: DISSOLUTION DU C.C.A.S.**

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015, rend facultatif la création d'un centre communal d'action sociale dans les communes de moins de 1500 habitants, et permet de les dissoudre lorsque le CCAS est existant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**-DECIDE**, à l'unanimité, de dissoudre le CCAS de la Commune en fin d'exercice 2016 soit au 31 décembre 2016, ainsi que le budget annexe afférent.

Les attributions auparavant dévolues au CCAS seront exercées directement par la Commune.

Les recettes et les dépenses (section de fonctionnement uniquement) émises au titre de l'action sociale seront imputées directement sur le budget principal.

L'excédent de fonctionnement cumulé constaté au terme de l'exercice 2016 sera ajouté à la ligne R002 du budget principal 2017.

Le Conseil d'Administration du CCAS n'a pas à délibérer en la matière, ses membres seront informés par courrier de cette dissolution.

### **4: CREATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, et suite à la dissolution du CCAS, Monsieur le Maire propose de créer une commission communale d'action sociale afin d'organiser les différentes actions sociales de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **De créer** cette Commission Communale d'Action Sociale à compter du 1er janvier 2017.

- **Décide de nommer** les membres suivants :

- Monsieur Rudolff FOUCTEAU, Maire et Président de cette commission
- Messieurs et Mesdames Sébastien NIBEAU, Rémi MESSON, David MALAGA, Nathalie DURAND

A ces conseillers municipaux viendront s'ajouter des membres extérieurs, à titre consultatif, c'est-à-dire les anciens membres du conseil d'administration du CCAS, soient Mr Jean ROY, Mme Michèle ALLIOT, Mme Marie-Thérèse ROGER, Mme Colette LE JARIEL.

#### **5: DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNE**

Suite aux observations, sur le budget primitif 2016, du Trésorier de Château Renault, il apparaît nécessaire de passer les écritures suivantes :

<b>Article</b>	<b>Montant</b>
6811	+0.40€
657364	-0.40€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE**, à l'unanimité cette décision modificative.

#### **6: DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET EAU**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de passer les écritures suivantes, au sein de la section Fonctionnement du Budget Annexe de l'Eau :

<b>Article</b>	<b>Montant</b>
701249	+1€
61523	-1€

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **VALIDE** à l'unanimité les virements de crédits tels que présentés ci-dessus.

#### **7: CLOTURE DU NOUVEAU CIMETIERE**

Suite à la réunion de la Commission Voirie, Mr Germain présente les devis reçus et l'analyse réalisée. Les propositions concernent la mise en place d'un grillage vert avec plaques de soubassement et d'un portail.

Dans l'attente de précisions sur certains devis, Monsieur Foucteau propose de reporter la décision lors d'une prochaine réunion.

#### **8: ACQUISITION D'UNE REMORQUE**

Suite à la réunion de la Commission Voirie, Mr Germain fait part des différents éléments techniques et des types de remorques repérées, dans l'optique d'un achat pour équiper le tracteur communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** de retenir le devis présenté par l'entreprise ETS PASTOR- 41310 Authon, concernant la référence suivante:

**Modèle : remorque tribenne RMG4 de marque Gourdon**  
**Prix : 5200€ HT SOIT 6240€ TTC**

## **9: AMENAGEMENT TERRAIN BMX**

Monsieur FOUCTEAU confirme la volonté d'aménager le terrain de BMX ayant vocation à accueillir les habitants dans un cadre agréable.

L'acquisition d'une table de pique-nique, de 2 bancs et d'une poubelle supplémentaire est à l'étude. Par ailleurs, un aménagement paysager est prévu pour l'automne. Mr LUWEZ est en charge de présenter un schéma d'implantation en mélangeant différentes espèces végétales (arbres, arbustes hauts et bas), pour la prochaine réunion de conseil municipal.

## **10 : TRAVAUX ET EQUIPEMENT MOBILIER SALLE POLYVALENTE**

Suite à la réunion de la Commission Bâtiments, et aux observations de la sous-commission départementale de sécurité ERP-IGH, Mr NIBEAU fait part de la nécessité de procéder au changement des portes de la salle par un dispositif anti-panique.

A cet effet des offres tarifaires ont été reçues et analysées.

D'autre part, Mr NIBEAU présente des devis reçus concernant l'achat de tables rondes pour renouveler l'équipement mis à disposition lors des locations et ainsi améliorer les prestations incluses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **DECIDE** de retenir les devis suivants :

### **2 portes-fenêtres avec barres anti-panique et 2 ferme-portes**

- Entreprise GUILLOT ET CHAMPION d'un montant de 4701.18€ HT soit 5641.42€ TTC
- Devis n°CG160507988

### **12 Tables rondes (diamètre 180cm) avec chariot**

- Entreprise Metro Cash et Carry France d'un montant de 1873.10€ HT soit 2247.72€ TTC
- Devis N°1806879

## **11 : TRAVAUX ET ACHAT MOBILIER ECOLE**

Afin d'améliorer les conditions d'enseignement et d'apporter un cadre plus agréable aux élèves et aux enseignants, Monsieur FOUCTEAU indique que des travaux de rénovation (peinture, électricité, aménagement.....) sont envisagés, au cours de l'été prochain, dans la classe de Mr MOUDAR.

Un complément de mobilier sera également effectué suite au recensement des besoins dans les différentes classes (petites chaises, étagères, rangements....).

## **12 : TRAVAUX EVACUATION DES EAUX PLUVIALES**

Suite à la réunion de la Commission Voirie et aux constats réalisés sur le terrain, Mr Germain rappelle les difficultés rencontrées concernant l'écoulement des eaux pluviales dans le secteur de « La Rouzerie ».

Une réflexion est en cours, avec l'aide de professionnels (géomètre, entreprise de travaux publics...) et des propriétaires fonciers/riverains, sur les possibilités de travaux (création fossés) et les contraintes techniques, notamment liées à la topographie.

Une fois les éléments de faisabilité réunis, le projet sera présenté aux différentes parties et aux membres du conseil municipal.

## **13 : CESSION TERRAIN COMMUNAL**

Consécutivement au courrier de l'auto-école « B.A.ba de la conduite » située sur la commune de Monnaie, sollicitant l'acquisition d'une parcelle appartenant à la commune, Monsieur FOUCTEAU fait part des échanges avec Mr Delage (représentant l'auto-école) et des démarches à entreprendre.

La cession concernerait partiellement 2 parcelles : ZH 135 et ZH 133, pour la réalisation d'une piste de conduite moto. La parcelle ZH 133 faisant l'objet d'une convention de mise à disposition avec la communauté de communes du castelrenaudais, il est nécessaire de saisir le conseil communautaire afin de réviser les dispositions de cette convention.

Il conviendra de réaliser une division parcellaire. Une évaluation des frais de géomètre et de notaire ont été demandés.

Le conseil municipal devra ensuite se positionner sur les conditions de cession de ces terrains.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

-Monsieur Foucteau indique avoir été contacté par certains habitants, dans le cadre d'une démarche « voisins vigilants », pour l'achat éventuel d'un panneau dissuasif. Cette initiative concerne actuellement un secteur défini au sein de la commune et un nombre limité d'habitants, ce qui suscite quelques observations des membres présents, en particulier la possibilité d'étendre cette entraide entre voisins à l'ensemble de la commune.

-Monsieur Foucteau fait part des faibles retours concernant la sortie, proposée aux personnes âgées de plus de 70 ans, au spectacle de la Scenoféerie de Semblançay. Aussi il est décidé d'étendre cette proposition aux personnes à partir de 60 ans, dans la limite des places disponibles. Un nouvel envoi de courriers est donc prévu.

-Monsieur Foucteau notifie que l'étude patrimoniale du réseau AEP, menée par l'entreprise G2C Ingénierie, démarre à la fin du mois de Mai (relevés GPS pour modélisation)..

### **RÉCAPITULATIF DE LA SÉANCE**

- 1) **AFFAIRES GÉNÉRALES**: approbation PV du 31/03/2016
- 2) **AFFAIRES GÉNÉRALES**: dissolution syndicat de transport scolaire du castelrenaudais et prise de compétence par la communauté de communes
- 3) **AFFAIRES GÉNÉRALES**: dissolution du CCAS
- 4) **AFFAIRES GÉNÉRALES**: création d'une commission communale « Action Sociale »
- 5) **FINANCES**: décision modificative N°1- Budget Commune
- 6) **FINANCES**: décision modificative N°1- Budget Eau
- 7) **TRAVAUX**: clôture nouveau cimetière
- 8) **FINANCES**: achat remorque
- 9) **TRAVAUX**: aménagement terrain BMX
- 10) **TRAVAUX**: salle polyvalente
- 11) **TRAVAUX**: classes école
- 12) **TRAVAUX**: évacuation eaux pluviales La Rouzerie
- 13) **FINANCES**: cession terrain communal

La séance est levée à 22 heures et 30 minutes

